Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses :

soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 21/22 (1913)

Heft: 6

Rubrik: Section genevoise de la Croix-Rouge suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA

CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses, Soins des malades et hygiène populaire.

| Sommaire | | | 8 |
|---|------|--------------------------------|-------------|
| | Page | | Pag |
| Section genevoise de la Croix-Rouge suisse | 69 | des gardes-malades, section de | Neuchâtel 7 |
| Société militaire sanitaire | 71 | Bibliographie | 7 |
| Nouvelles de l'activité des sociétés : Alliance | | « Un Souvenir de Solferino » | 7 |

Le numéro 5 ayant été de 20 pages, le présent numéro n'en aura que quatre.

Section genevoise de la Croix-Rouge suisse

La Société genevoise des dames de la Croix-Rouge et la Société des messieurs de la Croix-Rouge, réunies dernièrement en assemblée générale au local de la Croix-Rouge, 18, rue de Candolle, ont consacré par un vote unanime:

- a) la fusion complète de ces deux sociétés en une seule, portant le nom de Section genevoise de la Croix-Rouge suisse, ou par abréviation: Croix-Rouge genevoise. (Les membres de ces deux sociétés font de droit partie de la nouvelle société aux mêmes conditions);
- b) l'adoption d'un notiveau règlement à la fois conforme aux anciens statuts des deux sociétés et au règlement de la Société de la Croix-Rouge suisse;
- c) l'approbation des rapports présidentiels des anciens comités présentés par M^{lle} Alice Favre, M. Maurice Dunant et D^r Edmond Lardy;
- d) l'approbation des rapports financiers présentés par \mathbf{M}^{me} Pierre Moriaud et \mathbf{M} .

Louis Gœtz, ainsi que du rapport des vérificateurs des comptes, M^{mes} Max Perrot et Dunant;

e) l'expression de sa reconnaissance à toutes les personnes nommées ci-dessus pour leur travail dévoué.

L'assemblée a ensuite procédé à l'élection du nouveau comité, qui comprend sept dames: M^{mes} Al. Favre, Aug. Wartmann, Edm. Lardy, P. Moriaud, Al. Hornung, Alb. Rilliet et H. Fink, et neuf messieurs: Col. D^r A. Wartmann-Perrot, D^r Edm. Lardy, D^r René Kænig, L. Gætz, Ed. de Marignac, D^r F. Guyot, D^r Alb. Reverdin, Maurice Dunant et lieut.-col. D^r G. Sordet.

M^{lle} Alice Favre a été appelée à la présidence de la nouvelle société.

* *

Quelques notes historiques s'imposent. En 1863, la Société d'utilité publique présidée par M. Gustave Moynier, sous l'inspiration géniale d'Henri Dunant, provoqua la réunion à Genève d'une conférence internationale qui, dans une salle de l'Athénée, donna naissance à l'institution de la Croix-Rouge. La même année, le comité international fut créé. Sur la demande de ce dernier, en 1864, le Conseil fédéral convoquait à Genève une conférence diplomatique présidée par M. Gustave Moynier, où fut élaborée la Convention de Genève. En 1866 s'organisait la Croix-Rouge suisse.

La modeste Société genevoise des dames de la Croix-Rouge a été fondée en 1889 par M^{me} Féodor Eynard, présidente, à laquelle a succédé M^{lle} Alice Favre en 1898. Elle s'est rattachée à la Croix-Rouge suisse en 1903. Elle a institué des réunions régulières d'ouvrages (le vendredi, de 1890 à nos jours) pour la préparation de matériel de pansement et de lingerie. C'est ainsi que des envois de secours, parfois considérables, ont pu être adressés aux blessés des différentes guerres qui se sont succédées: aux Boers, aux Arméniens, aux sinistrés de Messine, aux inondés de Paris, aux incendiés de Suisse et de Savoie, aux divers belligérants des Balkans, etc.

Elle a organisé de nombreux cours et conférences: sur les pansements, la médecine élémentaire, l'hygiène, la lutte contre la tuberculose, etc. Elle a créé un établissement d'infirmières instruites et stylées, mises à la disposition des médecins pour leurs malades civils en temps de paix et prêtes à soigner les blessés en temps de guerre. Elle s'est mise en rapport avec l'Alliance nationale des sociétés féminines et témoigne son vif intérêt à la Ligue antituberculeuse. Le nombre des sociétaires, qui était de 161 en 1890, est de 960 en 1914.

La Société genevoise des messieurs de la Croix-Rouge a été fondée en 1891 et présidée successivement par MM. les D^{rs} G. Haltenhoff jusqu'en 1903 et Ed. Lardy jusqu'à ce jour. Son activité s'est traduite par diverses subventions à la Société des dames de la Croix-Rouge, au comité cantonal, à la Société sanitaire militaire suisse, par la création de postes de secours munis d'un matériel approprié, par la publication en plusieurs langues d'un petit manuel des premiers secours aux blessés, qui en est à sa troisième édition, etc.

En 1903, sur la demande du Secrétariat central de la Croix-Rouge, les trois sociétés genevoises, dames et messieurs de la Croix-Rouge et samaritains, s'unirent, sans toutefois fusionner, pour coopérer dans leurs travaux, sous la direction d'un comité cantonal qui leur était commun et qui fut présidé par le colonel Dr Aug. Wartmann-Perrot. Indépendamment de l'activité propre à chaque section, ce groupement est parvenu à créer un petit hôpital volant complet (tentes, lits, lingerie, etc.) pouvant être employé soit en campagne, soit en temps de paix (épidémies, sinistres). Non seulement il sert aux exercices formels d'installation dans le terrain, mais il a été utilisé pratiquement par l'ambulance Vaud-Genève, qui, sous les ordres de M. le D^r Alb. Reverdin, a brillamment accompli en Epire, pendant la dernière guerre balkanique, la tâche qui lui était dévolue. C'est encore par leur coopération que ces sections de la Croix-Rouge, en organisant, en 1911, la journée de la «petite fleur». ont pu réaliser l'idée émise par le D^r Edm. Lardy de doter l'hôpital de Genève d'une voiture d'ambulance automobile permettant le transport rapide des malades et des blessés dans de bien meilleures conditions que ce n'était le cas auparavant.

En 1911, la Société des samaritains ayant exprimé le désir de reprendre son entière liberté d'action, les Sociétés des dames et des messieurs restèrent alliées et M. Maurice Dunant fut appelé à présider le comité cantonal. L'expérience a

démontré une fois de plus la vérité de l'adage que l'union fait la force et qu'elle est une source bienfaisante d'émulation réciproque. La possibilité d'une fusion totale fut étudiée avec soin. Elle vient de s'accomplir définitivement. En demandant à M^{lle} A. Favre de bien vouloir présider aux destinées de la Croix-Rouge genevoise, les hommes, pour leur part, ont voulu reconnaître par là sa très grande activité dans tout ce qui concerne l'œuvre de la Croix-Rouge et rendre un hommage mérité aux dames, qui si souvent ont donné l'exemple d'un travail persévérant et fécond.

Cette nouvelle société mixte compte actuellement 1146 membres. Elle désire se rendre utile au pays et espère être soutenue par l'ensemble de la population, car il ne s'y trouve aucun esprit de coterie, ni social, ni politique, ni religieux. Les conditions pour en devenir membre sont à la portée de tous, car le minimum de la cotisation annuelle est de 2 fr., celui de la cotisation à vie de 50 fr. Les inscriptions sont reçues, soit au local de la Société, 18, rue de Candolle, soit chez M. L. Gœtz, trésorier, 26, Corraterie.

(Comm.)

Société militaire sanitaire

Nous avons reçu tout dernièrement le rapport très intéressant et très bien fait de cette utile société sur son activité en 1913.

Le nouveau Comité central a été frappé du peu d'enthousiasme et du peu d'activité rencontré dans les sections au cours de la dernière année, et il en recherche les causes. Indifférence de la part des 701 membres actifs actuels, hostilité de la part de sections de la Croix-Rouge (? Red.), intérêt croissant pour les sociétés de samaritains et les colonnes auxiliaires, manque d'appui de la part des officiers du Service de santé.

Ces constatations ont été telles que le nouveau Central s'est demandé (et a demandé au Médecin en chef) si la Société militaire sanitaire avait encore sa raison d'exister....

Nous le croyons certainement. La suite du rapport le prouve abondamment. Quand on saura que les sections ont eu 373 exercices et conférences suivis par près de 6000 auditeurs et participants, que les sections possèdent une fortune de plus de 8000 fr., on pensera comme nous qu'il y a encore de la vitalité au sein de cette association qui compte 2121 membres actifs, passifs et honoraires.

Que le Central ne se décourage point, et que les sections s'inspirent des dernières lignes du rapport de 1913, dans lesquelles le président, M. U. Labhart, dit: « Soyez toujours fidèles à notre drapeau. Montrez par votre zèle, votre fermeté et votre dévouement que notre cause ne vous est pas indifférente, et que l'instruction en dehors du service est une nécessité de premier ordre. Prouvez que la bonne camaraderie est une chose excellente et qu'elle resserre les liens de solidarité. »

 $D^r M^l$.